



Bougival, vendredi 11 mars 2022

**AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2022/01223**

---

Pris en application :

- art. A 4241-26 du CT (mesures temporaires)
- Code des transports
- Décret n° 2012-1556 du 28/12/2012 (mesures temporaires)

**Travaux de tiers (CORDISTES)****SEINE AVAL - PK 24.572 - PONT DE GENNEVILLIERS****Réduire la vitesse (Maintenir une veille VHF CANAL 10)  
( tous les usagers - dans les deux sens )**

---

- à partir du 11/04/2022 à 08:30 au 31/12/2022 à 16:30 - avec pour périodicité : Lundi au Vendredi
  - o Seine à l'aval de Paris
  - au pk 24.572 (PONT DE GENNEVILLIERS) - Toute la largeur de la voie

**Appel à la vigilance (PRESENCE DE CORDISTES) ( tous les usagers - dans les deux sens )**

---

- à partir du 11/04/2022 à 08:30 au 31/12/2022 à 16:30 - avec pour périodicité : Lundi au Vendredi
  - o Seine à l'aval de Paris
  - au pk 24.572 (PONT DE GENNEVILLIERS) - Toute la largeur de la voie

**Commentaire :**

Mesdames et Messieurs les bateliers et usagers de la voie d'eau sont informés que le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis procède à la mise en lumière du pont de Gennevilliers. Une embarcation est présente ainsi que des cordistes.

il est demandé

- d'observer une vigilance particulière
- de limiter la vitesse au droit du chantier
- de maintenir une veille à la VHF canal 10 afin de prévenir les navigants de la présence de cordistes.

Pour en savoir plus sur l'ensemble des conditions de navigation et sur l'état du réseau en direct, rendez-vous sur [www.sif-seine.fr](http://www.sif-seine.fr) (uniquement sur PC).

**Service(s) à contacter :**

UTI Boucle de la Seine, 23, Ile de la loge, 78380 BOUGIVAL  
Tél : 01 39 18 23 45 - Fax : 01 39 69 67 41

**Date limite d'affichage :**

01/01/2023

Adjoint au Chef de Subdivision

**Signé**

Angéla ESON